



Cantal : un accès inégal aux commerces et services selon les territoires

Dans le Cantal, la population accède aux commerces et aux services les plus courants dans les mêmes conditions de temps que les habitants des bassins de vie ruraux français les plus attractifs. Le quotidien des Cantaliens s'organise autour de 90 villages, bourgs et petites villes disposant tous d'une gamme spécifique d'équipements. Au sein des bassins de vie, ces pôles de services occupent une position stratégique. Ce maillage présente toutefois des disparités territoriales qui entraînent des inégalités d'accessibilité aux commerces et services. Dans les massifs de la Margeride, de l'Aubrac et du Cézallier, l'accessibilité aux équipements de proximité est la plus contrainte. La périphérie d'Aurillac, quant à elle, se démarque par un éloignement marqué aux équipements intermédiaires.

Claude Waszak, Insee

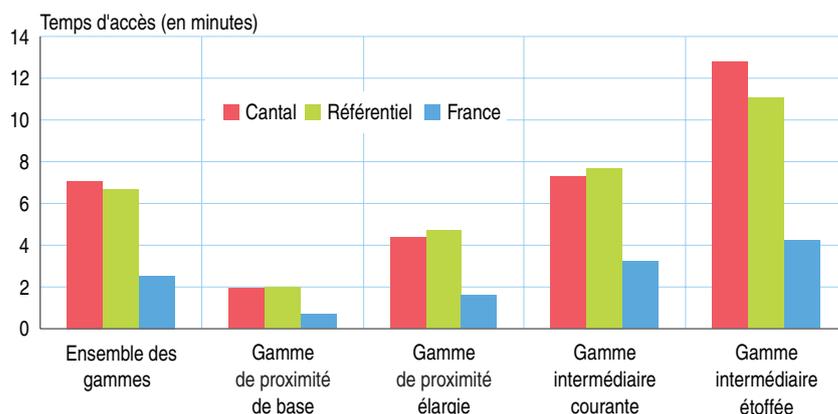
La présence et l'accessibilité aux commerces et à différents services, marchands ou non, conditionnent la qualité de vie d'une population. Une bonne accessibilité aux équipements est un atout indéniable pour l'attractivité et la cohésion d'un territoire. En 2012, la population du Cantal se situe en moyenne à sept minutes en voiture de l'ensemble des équipements nécessaires à une bonne qualité de vie, contre 2,6 au niveau métropolitain (figure 1). Cette plus faible accessibilité n'est pas propre au Cantal, département au caractère rural affirmé. En effet, elle s'observe également dans les bassins de vie ruraux français les plus attractifs (*référentiel, méthodologie*). Toutefois, ce temps d'accès moyen varie fortement selon les gammes d'équipements et les territoires.

rayonnement. L'étendue de la gamme des équipements est liée au niveau de la population qu'ils desservent. Dans le Cantal comme ailleurs, les plus grandes communes concentrent en leur sein l'ensemble des équipements, du plus commun au plus rare. Les autres

communes disposent, quant à elles, d'une palette d'équipements dépendant très largement de leur population et de celle de leur zone d'influence. Dans le département, la fréquence des équipements et la part de la population habitant une commune dotée de ces

1 Les Cantaliens aussi proches des équipements que les habitants des bassins ruraux attractifs

Temps d'accès moyen de la population aux gammes d'équipements



Quatre gammes spécifiques d'équipements

Les commerces et les services n'ont pas tous le même positionnement ni le même

Sources : Insee, Recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2012, Distancier Metric.

équipements (figure 2) permettent de regrouper les commerces et services en quatre gammes spécifiques (méthodologie).

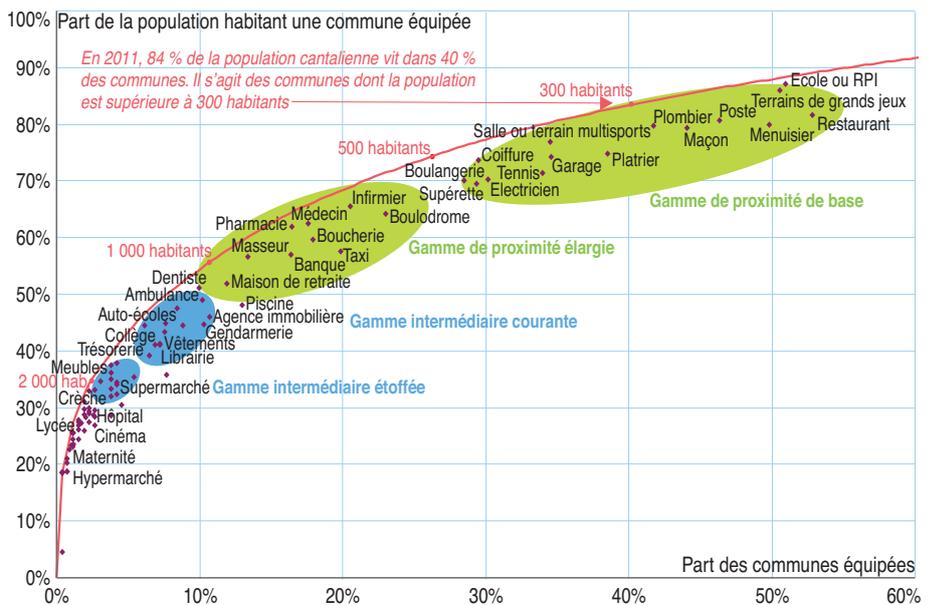
Une première gamme regroupe les équipements « de proximité de base ». Ils s'articulent autour des commerces alimentaires (boulangerie, épicerie), de l'école, de l'agence postale et des artisans du bâtiment. Ce sont les équipements les plus courants, dont la plupart des Cantaliens disposent dans leur propre commune. La part de la population desservie sur place varie ainsi, selon l'équipement, de 70 % pour la supérette à 87 % pour l'école. Viennent ensuite les équipements de la gamme « de proximité élargie ». Plus de la moitié de la population cantalienne peut en bénéficier sans avoir à quitter sa commune. Entrent dans cette gamme les services de santé de premier recours (médecin, pharmacie ou infirmier). Moins fréquents, les équipements de la gamme « intermédiaire courante », tels le vétérinaire, l'auto-école ou le collège, sont présents dans 5 à 10 % des communes. Enfin, les équipements de la gamme « intermédiaire étoffée » comprennent le supermarché, les commerces spécialisés ainsi que des services de santé plus spécifiques (orthophoniste, laboratoire d'analyses...). Ils se concentrent dans les sept communes centres d'un bassin de vie (méthodologie) : Aurillac, Saint-Flour, Mauriac, Maurs, Massiac, Murat et Riom-ès-Montagnes.

Dans le Cantal, une accessibilité aux commerces et services intermédiaires étoffés plus difficile

En moyenne, les temps nécessaires pour accéder aux commerces et services des deux gammes de proximité et de la gamme intermédiaire courante sont comparables à ceux du référentiel. C'est notamment le cas pour consulter un médecin ou se rendre à la pharmacie. Un Cantalien a même plus rapidement accès à certains services comme l'agence postale, la banque ou l'ambulance. Pour tous les équipements de la gamme intermédiaire étoffée, les temps d'accès lui sont, en revanche, plus défavorables. En moyenne, un Cantalien met 13 minutes pour accéder à cette gamme, soit deux de plus qu'un habitant du référentiel. Ainsi,

2 La gamme de proximité de base présente sur les communes de 300 habitants ou plus

Courbe de concentration de la population et des équipements dans le Cantal



Sources : Insee, Recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2012.

aller au supermarché, déposer sa voiture dans un centre de contrôle technique, équiper sa maison, se rendre chez un opticien ou amener ses enfants en crèche sont autant d'actions de la vie courante plus compliquées à accomplir dans le Cantal que dans les territoires ruraux français attractifs.

90 pôles de services maillent le territoire

Du fait de la forte concentration des équipements, lorsqu'une commune possède un commerce ou un service de la gamme, elle possède généralement la plupart des équipements de celle-ci. Ainsi, sur les 260 communes cantaliennes, 90 disposent de la moitié ou plus des équipements de la gamme de proximité de base. Ces communes jouent un rôle essentiel en tant que « pôles de services » (méthodologie). Parmi ces communes-pôles, 25 sont pôles de services pour la gamme de proximité élargie et 12 pour la gamme intermédiaire courante. Les 90 pôles de services concentrent ainsi 90 % des établissements ou magasins des gammes de proximité et intermédiaires présents dans le département. Les Cantaliens habitant une commune non équipée sont donc contraints de se déplacer dans ces

pôles pour accéder aux équipements de l'une ou l'autre gamme. L'accessibilité à une gamme d'équipements est donc dépendante du réseau des pôles de services et de l'évolution de leur offre.

Autour des pôles de services, se structurent des bassins de services (méthodologie). Ils définissent les plus petits espaces au sein desquels la population accède dans les meilleures conditions de temps aux commerces et services des différentes gammes. La mesure de l'accessibilité de la population d'un bassin aux équipements met en évidence les principales disparités territoriales. Elle permet notamment de pointer les territoires où les temps de parcours pour accéder à l'ensemble des équipements de la gamme s'écartent fortement de la moyenne départementale (figure 3).

Une accessibilité difficile à l'est du département

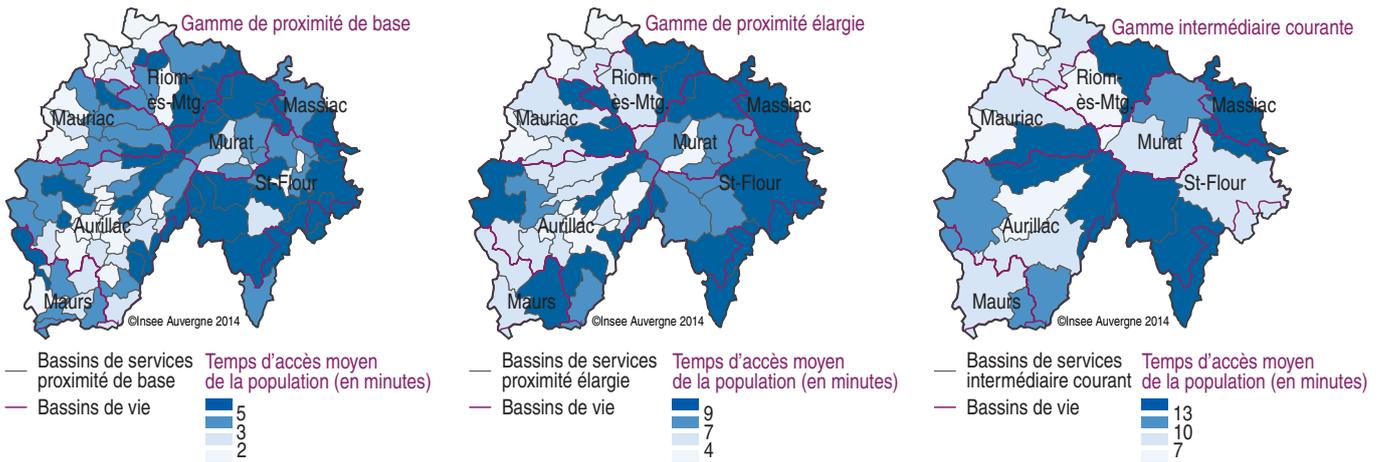
Les massifs de la Margeride, de l'Aubrac et du Cézallier se caractérisent par une faible accessibilité aux équipements, notamment de proximité (figure 4). Dans ces espaces peu densément peuplés, les contraintes du relief constituent un réel obstacle aux déplacements. Ces zones, où le vieillissement de la population est prononcé, sont aussi les plus éloignées des commerces et services : les temps d'accès dépassent cinq minutes pour la gamme de proximité de base, neuf pour la gamme de proximité élargie et 13 pour la gamme intermédiaire courante, soit à chaque fois plus du double

Identification et qualification des besoins de services dans le département du Cantal

Fruit d'un partenariat associant l'Insee, la préfecture et le conseil général du Cantal, cette étude s'inscrit dans l'objectif de l'article 19 du projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires. Celui-ci stipule que l'État et le département élaborent conjointement un schéma d'orientation de l'accessibilité aux services au public sur le territoire départemental. Ce schéma définit un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il vise notamment à réinterroger les stratégies d'implantation des services et à mobiliser les principaux acteurs publics et opérateurs privés autour de cet objectif.

3 De fortes disparités territoriales d'accessibilité aux gammes d'équipements

Temps d'accès moyen aux gammes d'équipements par bassin de services associés



Sources : Insee, Recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2012, Distancier Metric.

de la moyenne départementale. Cela concerne 16 500 habitants, soit 11 % de la population du Cantal. Dans ces espaces, le réseau des pôles de services est peu étoffé. Les bourgs les plus peuplés (Allanche, Chaudes-Aigues, Condat, Massiac, Pierrefort, Saint-Flour) concentrent les commerces et services des gammes de proximité et intermédiaire courante. Les bassins de services sont étendus, signe de l'importance du pôle mais aussi de la faiblesse du niveau d'équipements des autres communes. Relayant ces bourgs, les petits pôles de proximité de Saint-Saturnin, Marcenat, La Chapelle-Laurent, Saint-Urcize, Neuvéglise, Raulhac, Ruynes en Margeride, Loubaresse ou Faverolles occupent une position stratégique mais fragile au sein de leur bassin. En effet, l'accessibilité de la population aux services de proximité de base y est très défavorable. Les contraintes du relief, notamment les successions de vallées profondes, rendent très difficiles les déplacements par la route.

Ainsi, la population des bassins de services de La Chapelle-Laurent et de Raulhac (bassins de 1 000 et 900 habitants) est très éloignée de la gamme de proximité de base, respectivement huit et sept minutes (contre deux minutes en moyenne dans le département). La dégradation du niveau d'équipements de ces pôles, déjà incomplet, induirait mécaniquement une forte augmentation des temps d'accès aux services de proximité. Dans ces territoires les plus mal desservis, maintenir le niveau d'équipements des pôles existants mais aussi diffuser une offre de services au plus près des habitants sont donc des enjeux majeurs d'aménagement. Cependant, hors des pôles, les communes ne disposent pas d'un nombre suffisant d'habitants pour permettre l'installation pérenne de nouveaux commerces ou services. Dans certaines régions françaises, les solutions apportées pour rapprocher les habitants des équipements passent parfois par la mutualisation (maisons de services

publics, points multiservices, relais-poste commerçants) ou la mise à disposition de locaux pour assurer des permanences. Les projets de mise en place de moyens de transports adaptés pour permettre aux populations les moins mobiles d'accéder aux commerces et services (taxis sociaux, covoiturage, transport à la demande) ont le même objectif.

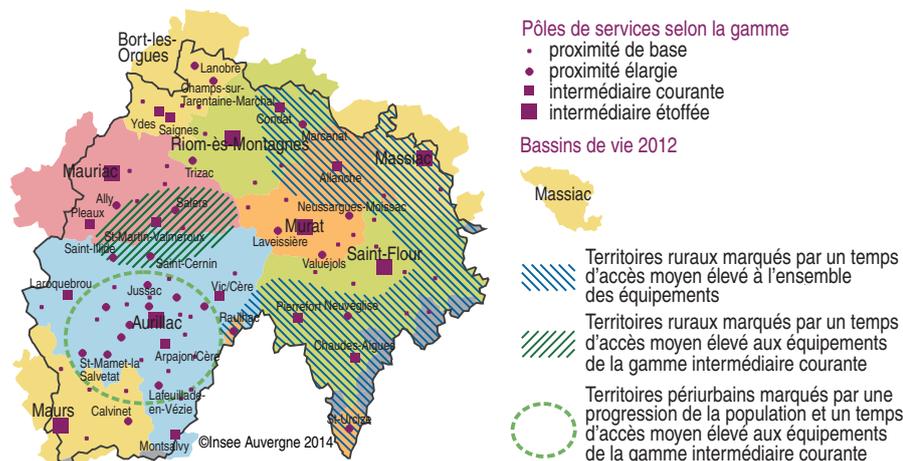
Une meilleure accessibilité aux équipements dans l'arrondissement de Mauriac

Dans la partie nord-ouest du Cantal et la partie méridionale du bassin de vie de Murat, l'accessibilité des habitants aux équipements est moins contrainte grâce à un réseau plus dense de pôles de services. Sur ce territoire, les villes de Murat, Riom-ès-Montagnes et Mauriac possèdent chacune la totalité des équipements de la gamme intermédiaire étoffée. En complément, cinq pôles de services intermédiaires courants, 16 pôles de proximité élargie et 10 pôles de proximité de base assurent à la population des temps d'accès comparables à ceux du référentiel. Les bassins de services sont peu étendus, reflétant la pluralité des pôles de services. Néanmoins, ces bassins subissent eux aussi un déclin démographique et un vieillissement de leur population. Les équipements de proximité, notamment les commerces et services des secteurs concurrentiels, risquent alors de désertifier progressivement les petits pôles pour se concentrer sur ceux des services intermédiaires disposant d'un potentiel de clientèle plus important.

Néanmoins, dans cette partie du territoire cantalien, le bassin de services intermédiaires courants de Saint-Martin-

4 L'est du Cantal peu fourni en pôles de services

Réseau des pôles de services et bassins de vie



Sources : Insee, Recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2012, Distancier Metric.

Valmeroux se différencie. Sa population se trouve éloignée des équipements de cette gamme (14 minutes soit deux fois plus que la moyenne départementale). En effet, ce bassin est très étendu et ses équipements sont concentrés dans le pôle. Sur le reste du bassin, trois communes disposent de la gamme de proximité élargie : Salers, Saint-Ilvide et Saint-Cernin. Le développement de ces pôles en équipements de la gamme intermédiaire courante permettrait de réduire les difficultés que connaît la population du bassin pour accéder à ce type d'équipements.

Un déficit de pôles d'équipements intermédiaires dans le bassin d'Aurillac

Dans le bassin de vie d'Aurillac marqué par la périurbanisation, l'accès aux équipements se pose en des termes différents. La périphérie d'Aurillac se démarque du reste du territoire cantalien par le maillage le plus dense en pôles de services de proximité de base ou élargie. Ce réseau est directement corrélé à l'apport de populations nouvelles dû au mouvement de périurbanisation. En revanche, les 32 000 habitants de la couronne aurillacoise, répartis sur une cinquantaine de communes, n'accèdent qu'à deux pôles de services intermédiaires : Aurillac et Arpajon-sur-Cère. La population se situe ainsi à 11 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire courante, soit quatre minutes de plus que la moyenne départementale. Parmi les pôles de services de proximité élargie, ceux de Jussac au nord du bassin et de Saint-Mamet-la-Salvetat au sud disposent déjà de certains commerces et services de la gamme intermédiaire courante. Par ailleurs, ces pôles exercent une attraction importante sur les communes voisines par les emplois qu'ils proposent. Leur développement en équipements de la gamme intermédiaire courante permettrait ainsi à la population résidant aux extrémités de la périphérie aurillacoise d'accéder à cette gamme dans de meilleures conditions. ■

Méthodologie

Bassin de vie

Le bassin de vie, défini en 2012 par l'Insee, est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services des gammes de proximité et intermédiaire.

Référentiel

Dans cette étude, la situation du Cantal est comparée à celle d'un territoire de référence. Ce référentiel repose sur les 39 bassins de vie ruraux de France métropolitaine qui ont chacun les caractéristiques suivantes : plus de 60 % des actifs qui y résident travaillent dans le bassin, le bassin n'est pas situé dans un département ayant une façade maritime, il bénéficie d'une forte croissance démographique due au solde migratoire (taux de croissance annuel de la population dû au solde migratoire entre 1999 et 2011 supérieur à 1 %).

Gammes d'équipements

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente des équipements gérée par l'Insee relèvent de six domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports, loisirs et culture) et sont regroupés en gammes, selon leur fréquence d'implantation, la proximité du service rendu et leur co-présence sur un territoire communal.

Dans cette étude les équipements des gammes de proximité et intermédiaire ont été répartis en quatre gammes.

■ **Gamme de proximité de base** : école, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, terrains de grands jeux, tennis, salle ou terrain multisports.

■ **Gamme de proximité élargie** : médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière.

■ **Gamme intermédiaire courante** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles.

■ **Gamme intermédiaire étoffée** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, articles de sports-loisirs, équipements du foyer, électroménager, chaussures, meubles, magasin d'optique, bijouterie, blanchisserie, contrôle technique automobile, piste d'athlétisme, salle ou terrain de sport spécialisé, roller-skate-vélo bicross.

Pôles de services

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Par construction, les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'étant pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme de proximité élargie le sont aussi pour la gamme de proximité de base.

Bassins de services

Pour une gamme d'équipements, chaque commune est associée au pôle de service cantalien le plus proche (en temps d'accès en voiture en heure creuse). Par analogie avec le bassin de vie, le bassin de services représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services de la gamme.

Temps d'accès moyen aux équipements

Calcul effectué à partir des données de la base permanente des équipements 2012. On utilise le distancier Metric, développé par l'Insee. Il indique, pour chacune des communes de métropole et pour chaque équipement, la distance-temps en minutes entre cette commune et la commune équipée la plus proche. Il s'agit d'une distance par la route entre les chefs-lieux de commune. La distance d'accès à un équipement est considérée comme nulle pour les habitants qui résident dans une commune qui en est équipée.

Insee Auvergne

3 place Charles De Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex

Directeur de la publication :

Arnaud Stéphany
Rédaction en chef :
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2416-8785

© Insee 2014

Maquette : Insee

Mise en page : Chaumeil

Pour en savoir plus :

- Burel G., « *En milieu rural, les Auvergnats accèdent plus difficilement aux commerces et services* », Insee Auvergne, Repères N°64, juillet 2013.
- Burel G., Vallès V., « *Accès aux équipements : 61 bassins de vie structurent le territoire auvergnat* », Insee Auvergne, La Lettre N°85, décembre 2012.
- Brutel C., Levy D., « *Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012* », Insee, Insee Première N°1425, décembre 2012.

